



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 51525

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille concernant la création de places d'accueil pour les moins de 3 ans. En juin 2008, elle avait annoncé l'instauration d'un droit opposable à la garde d'enfant, et la création de 350 000 places d'accueil pour les moins de 3 ans d'ici à 2012. Elle a finalement renoncé au droit opposable, et ramené l'offre de garde à 200 000 places. Pourquoi ? Il lui demande quels sont ses engagements concernant le problème du mode de garde pour les moins de 3 ans qui est un réel problème dans notre pays, et si de nouveaux modes de garde ou dispositifs vont être créés.

Texte de la réponse

Le soutien au développement de l'accueil des jeunes enfants fait partie des priorités du Gouvernement, lequel s'est attaché à mettre en place quatre dotations spécifiques visant à soutenir l'investissement dans les structures d'accueil de la petite enfance. Cette politique est complétée par un effort sans précédent de diversification de l'offre et d'assouplissement des normes d'accueil. Le nombre de places de garde à créer est estimé à au moins 200 000 d'ici 2012. En trois ans, 100 000 nouvelles places seront créées en accueil collectif et 100 000 nouvelles places d'accueil auprès des assistantes maternelles. Le 9 avril dernier, Mme la secrétaire d'État à la famille et à la solidarité a signé la convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'État et la CNAF pour les années 2009-2012, qui prévoit une augmentation de 7,5 % du Fonds national d'action sociale (FNAS). Cette augmentation représente une enveloppe de 1,3 milliard d'euros supplémentaires pour le financement 100 000 nouvelles places d'accueil collectif soit 76 000 places en crèches collectives, 10 000 places de crèches d'entreprise, 4 500 places de crèches hospitalières, 1 500 places de microcrèche, 8 000 places de jardin d'éveil et plus de 1 500 places de crèche « espoir banlieue ». Le Parlement a par ailleurs voté fin 2008 des dispositions importantes relatives au développement de l'offre d'accueil auprès des assistantes maternelles, telles que la faculté de se regrouper dans un local commun et de garder 4 enfants simultanément. Ces deux mesures se traduiront par la création de 50 000 offres de garde supplémentaires d'ici 2012. Le Gouvernement a également répondu aux attentes des parents, parfois des mères isolées, qui travaillent en horaires atypiques. En majorant de 10 % le complément de libre choix de mode de garde, les surcoûts liés à l'intervention d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile, tôt le matin ou tard le soir, ont été compensés. Par ailleurs, Mme la secrétaire d'État à la famille et à la solidarité a été à l'initiative d'une convention entre la Caisse d'allocation familiale (CAF) de Paris et l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour libérer plus de 1 000 places de crèche hospitalière sur 4 ans à Paris en faveur des familles habitant à proximité des hôpitaux. Une convention identique a été établie à Lyon. Le mouvement se poursuit dans les autres grandes villes de France et dans les établissements privés. En concertation avec les représentants patronaux, le dispositif du crédit d'impôt famille à destination des entreprises a enfin été amélioré de manière à dégager 5 000 places de garde supplémentaires par an. Ces initiatives s'inscrivent toutes dans la même démarche de diversification de l'offre de garde des tout-petits envisagée comme une palette de possibilité à disposition des parents. Un site internet www.mon-enfant.fr a été mis en ligne pour aider les familles à trouver la meilleure solution de garde à proximité du domicile. Le Gouvernement a le souci constant d'associer à sa démarche les élus, les associations des professionnels de la

petite enfance pour répondre à un besoin très concret des familles et participer ainsi aux excellents chiffres de la natalité dans notre pays. Avec 2 enfants par femme, la France assure comme vous le savez le renouvellement des générations. Il s'agit d'un gage de confiance dans l'avenir, fruit d'une politique familiale ambitieuse et concertée.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51525

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 2009

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5514

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9975